

FRANCAIS SEULEMENT
8 février 1961

NATO CONFIDENTIEL
DOCUMENT DE TRAVAIL
AC/119-WP(61)7

COMITE POLITIQUE

NEGOCIATIONS GRECO-BULGARES

Note de la Délégation de la Grèce

On sait que depuis que la coexistence pacifique est, officiellement du moins à l'ordre du jour, derrière le rideau de fer le Gouvernement Bulgare a fait plusieurs fois des avances au Gouvernement Hellénique, lui proposant de plus étroites relations des deux pays dans les domaines économique et culturel.

2. Le Gouvernement d'Athènes a toujours répondu qu'il fallait commencer par liquider le contentieux financier d'avant 1940 et se mettre d'accord sur le paiement des réparations de la deuxième guerre, prévu au traité de Paix mais resté jusqu'ici lettre morte.

3. Longtemps le Gouvernement de Sofia a refusé de suivre cette voie qui est pourtant celle de bon sens, et s'est contenté de répandre le bruit que les Grecs décourageaient par leurs intransigences les avances et la bonne volonté bulgare.

4. En automne 1960 cependant, le Gouvernement de Sofia a fini par accepter les négociations financières qu'on lui proposait. Une délégation bulgare est arrivée à Athènes. Elle y a séjourné du 5 décembre au 10 janvier, et a pris part à onze séances de travail. Le seul progrès accompli durant ces cinq semaines a été le fait que, de part et d'autre on a exposé les exigences financières que l'on avait à formuler. Cette confrontation, comme nous le prévoyons d'ailleurs, nous a été complètement favorable, puisqu'elle a permis de constater que les réclamations grecques étaient d'un montant très supérieur aux réclamations bulgares et infiniment mieux fondées. Il s'agit, en effet, en dehors de réparations de guerre proprement dites, de réclamations concernant du matériel emporté de Grèce en Bulgarie durant l'occupation des années 1941 à 1944, du règlement demandé par les particuliers dont les biens ont été saisis en Bulgarie, du retour d'objets de musées transportés en Bulgarie durant l'occupation, etc. etc.

NATO CONFIDENTIEL

5. Il suffit d'ajouter que, du côté bulgare, pour parvenir à enfler la note afin d'arriver - du moins on le suppose - à une compensation mutuelle, il a été fait état de réclamations aussi fantaisistes que celle qui consiste à exiger 90 millions de dollars comme compensation pour des sommes que les autorités bulgares auraient soi-disant dépensé en Grèce durant les années d'occupation pour améliorer l'industrie et l'agriculture locales. Il faut avoir vu le pays à sa libération pour juger du cynisme d'une telle réclamation.

6. Les échanges de vues ont eu lieu dans une atmosphère de grande correction mais, bien que la délégation hellénique ait fini de guerre lasse par faire entendre qu'elle était résignée à envisager une solution de conciliation réduisant très substantiellement le solde à verser par la Bulgarie, la délégation bulgare a déclaré qu'il lui faudrait longtemps pour obtenir les instructions définitives de son gouvernement et qu'il valait mieux interrompre les négociations d'Athènes quitte à les reprendre prochainement à Sofia.

7. Il a été impossible aux négociateurs grecs de se rendre compte si le gouvernement bulgare a vraiment l'intention d'aboutir à un arrangement ou s'il s'agit pour lui uniquement d'accréditer auprès de l'opinion internationale l'impression qu'il est conciliant - sans rien céder de substantiel.

OTAN/NATO
Paris, XVIe.